

N°2022-47

**CHAUMONT HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT**

Bureau du Conseil d'Administration du 19 OCTOBRE 2022

**DELIBERATION**

VALIDATION DE L'AUTORISATION D'EMPRUNT POUR LE  
FINANCEMENT DES TRAVAUX REALISES SUR LE PARC DE  
CHAUMONT HABITAT

Le Bureau du Conseil d'Administration de Chaumont HABITAT s'est réuni au Siège, 51 rue Robespierre à CHAUMONT, le 19 octobre 2022 à 16 heures sous la présidence de Christine GUILLEMY, Présidente.

Membres du Bureau : 7

Présents : 3

Christine GUILLEMY, Pierre ETIENNE, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON

Excusés : 4

Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Didier COGNON, Françoise GRATAROLI

Procurations : 2

Stéphane MARTINELLI donne pouvoir à Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Frédéric ROUSSEL donne pouvoir à Pierre ETIENNE

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R421-16

Vu la délibération du 16 novembre 2020 portant délégation de pouvoir du CA au Bureau et au Directeur Général,

Vu la délibération du Bureau du 4 octobre 2022 relative la validation de l'autorisation d'emprunter pour le financement des travaux réalisés sur le parc de Chaumont HABITAT à hauteur de 2 073 000 €

Vu la délibération du 15 décembre 2021 portant adoption des Etats Prévisionnels de Recettes et dépenses dans lesquels les crédits nécessaires ont été inscrits.

Après consultation de trois établissements financiers il ressort que la Banque Postale offre les conditions les plus avantageuses :

Montant 1	423 000 €	Durée	10 ans
	<b>CAISSE EPARGNE</b>	<b>LA BANQUE POSTALE</b>	<b>CREDIT COOPERATIF</b>
Taux fixe	3,69%	1,82%	2,79%
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle	Semestrielle ou annuelle
Frais de dossier	400 €	296 €	750 €
Garantie	Collectivité	Collectivité	Sans
rembt anticipé	Indemnités actuarielles	Indemnités actuarielles	Indemnités actuarielles
Validité	15/10/2022	30/10/2022	10/10/2022

Montant 2	840 000 €	Durée	15 ans
	<b>CAISSE EPARGNE</b>	<b>LA BANQUE POSTALE</b>	<b>CREDIT COOPERATIF</b>
Taux fixe	3,84%	2,02%	3,09%
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle	Semestrielle ou annuelle
Frais de dossier	800 €	588 €	750 €
Garantie	Collectivité	Collectivité	Sans
rembt anticipés	Indemnités actuarielles	Indemnités actuarielles	Indemnités actuarielles
Validité	15/10/2022	30/10/2022	10/10/2022

Montant 3	810 000 €	Durée	20 ans
	<b>CAISSE EPARGNE</b>	<b>LA BANQUE POSTALE</b>	<b>CREDIT COOPERATIF</b>
Taux fixe	3,94%	2,15%	3,25%
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle	Semestrielle ou annuelle
Frais de dossier	800 €	567 €	750 €
Garantie	Collectivité	Collectivité	Sans
rembt anticipés	Indemnités actuarielles	Indemnités actuarielles	Indemnités actuarielles
Validité	15/10/2022	30/10/2022	10/10/2022


Le Bureau après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : De retenir la proposition de La Banque Postale qui offre les meilleures conditions,

Article 2 : D'autoriser le Directeur Général à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la (ou les) demande(s) de réalisation de fonds, et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente

  
Christine GUILLEMY



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture.